

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION (CGP)

Hackathon APESI INCUBATION

Les présentes Conditions Générales de Participation (CGP) régissent les modalités de participation au Hackathon APESI INCUBATION organisé par l'Association pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et des Systèmes d'Irrigation (APESI). L'objectif principal est de sélectionner et de développer une solution innovante pour :

- Déetecter automatiquement les carences et besoins des sols destinés aux cultures maraîchères au Burkina Faso.
- Proposer un système de suivi à distance destiné aux producteurs agricoles.

La solution retenue deviendra la propriété exclusive d'APESI, qui s'engage à soutenir sa mise en œuvre par le biais d'un accompagnement technique, financier et logistique.

1. Mention de force majeure

APESI décline toute responsabilité en cas d'annulation, suspension ou modification du Hackathon due à des circonstances exceptionnelles échappant à son contrôle, telles que :

- Catastrophes naturelles, épidémies, pandémies.
- Troubles sociaux, conflits armés, ou instabilité politique.
- Pannes ou interruptions des infrastructures de communication et réseaux informatiques.
- etc.

Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou remboursement de frais engagés.

2. Clause de confidentialité

1. Les informations techniques, financières ou stratégiques transmises par APESI ou ses partenaires durant le hackathon sont strictement confidentielles.
2. Les participants s'engagent à ne pas divulguer ces informations sans autorisation écrite d'APESI.
3. Une violation de cette clause entraînera des sanctions pouvant inclure l'exclusion immédiate du concours et des poursuites judiciaires.

3. Clause sur les données personnelles

1. Les données collectées auprès des participants sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion du Hackathon.
2. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de leurs données personnelles, en contactant APESI via contact@apesibf.org.
3. APESI s'engage à ne pas partager les données personnelles des participants avec des tiers sans leur consentement.

4. Clause de conflit d'intérêt

1. Les membres du jury, mentors ou tout personnel impliqué dans l'organisation ne doivent entretenir aucun lien personnel, professionnel ou financier avec les participants.
2. En cas de conflit d'intérêt avéré, la personne concernée devra se retirer du processus de sélection.

5. Clause de non-responsabilité en cas d'usage abusif

1. Les infrastructures mises à disposition des participants (locaux, logiciels, matériels) doivent être utilisées uniquement dans le cadre du Hackathon.
2. APESI se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts en cas d'usage abusif ou non autorisé.

6. Clause sur la responsabilité des équipes

1. Chaque membre d'une équipe est solidairement responsable des actions et décisions prises par l'équipe dans le cadre du Hackathon.
2. En cas de litige interne à une équipe, APESI ne pourra être tenu pour responsable et se réserve le droit d'exclure l'équipe concernée.

7. Clause sur l'éthique et la conformité

1. Les projets proposés doivent respecter les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de protection de l'environnement, de respect des droits humains et de lutte contre la corruption.
2. Toute violation avérée de ces principes entraînera l'exclusion immédiate du participant ou de l'équipe concernée.

8. Clause sur les contributions techniques

1. Les prototypes ou maquettes soumis doivent être conformes aux spécifications techniques demandées dans le canevas.
2. APESI pourra demander des ajustements techniques pour aligner le projet sur les objectifs définis.

9. Clause d'arbitrage et de résolution des litiges

1. En cas de différend lié à l'interprétation ou à l'application des présentes CGP, les parties conviennent de tenter une résolution amiable.
2. Si aucun accord n'est trouvé, les litiges seront soumis à un arbitrage sous la juridiction compétente au Burkina Faso.

10. Clause de valorisation post-Hackathon

1. Le projet sélectionné bénéficiera d'un contrat de développement exclusif avec APESI, incluant :
 - Un budget dédié au développement de la solution.
 - L'accès à des infrastructures et ressources techniques.
 - Un accompagnement entrepreneurial (création de startup).
2. Les participants non retenus ne conservent pas leurs droits sur leurs propositions non développées, sauf accord écrit avec APESI.

11. Clause sur la cession de propriété intellectuelle

1. Par leur participation, les candidats s'engagent à céder intégralement leurs droits de propriété intellectuelle sur les solutions proposées à APESI.
2. Cette cession inclut, sans limitation, les droits de reproduction, d'adaptation, de modification, d'utilisation commerciale ou non commerciale, et de distribution.
3. APESI s'engage à utiliser ces droits dans le respect de l'objectif du Hackathon, notamment pour promouvoir l'agriculture durable au Burkina Faso.

12. Clause sur l'exploitation de l'image des participants

1. Les participants acceptent que leur image (photos, vidéos prises lors du Hackathon) puisse être utilisée par APESI à des fins de communication, promotion ou rapport d'activité.
2. Toute opposition à ce droit doit être explicitement notifiée par écrit avant le début du Hackathon.



Fait à Ouagadougou, le 20/11/2024

Directeur Exécutif

Eric René SAWADOGO



ACTION POUR LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT ET DES SYSTEMES D'IRRIGATION
ORGANISATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rue 02.07, Bilbalogho , 04 BP 638 Ouaga 07, Tél: +226 25 47 32 00/25 33 54 47, www.apesibf.org,
contact@apesibf.org, IFU N°00110029B, N°CNSS: 1339185E, Division Fiscale: DCI/Ouaga IV, RI: ND